

SAC-061103

UNIVERSITÉ DE MONCTON

194^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 3 novembre 2006

Salle 142 Pavillon Adrien-J.-Cormier

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Robert Baudouin, professeur	Moncton	Patrick Maltais, directeur	Moncton
Samira Belyazid, professeure	Edmundston	France Marquis, professeure	Edmundston
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)	U de M	Abdelaziz Nait Ajjou	Moncton
Charles Bourque, doyen	Moncton	François Renaud, professeur	Moncton
Lise Caron, doyenne	Edmundston	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Gilles Chiasson, bibliothécaire en chef	Moncton	Julie Robichaud, étudiante	Shippagan
Paul Chiasson, doyen	Moncton	Hubert Roussel, directeur	Moncton
Liette Clément, professeure	Shippagan	Luc Roy, étudiant	Moncton
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston	Marc-André Villard, professeur	Moncton
Paul Deguire, professeur	Moncton		
Léandre Desjardins, doyen	Moncton		
Sylvie Desjardins, étudiante	Edmundston		
Yahia Djaoued, professeur	Shippagan		
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Pierrette Fortin, professeure	Edmundston		
Jeanne d'Arc Gaudet, professeure	Moncton		
Serge Gauvin, professeur	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Guy Lefrançois, bibliothécaire	Edmundston		
David Lonergan, professeur	Moncton		
Anne Lowe, doyenne	Moncton		

INVITÉS ET INVITÉES

Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Paul-Émile Benoit, directeur Service des communications	Moncton
Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Hélène Destrempe, vice-doyenne	Moncton
Michel Doucet, président d'assemblée	Moncton
Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
S. Claudette Melanson, professeure à la retraite	Moncton
Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan

ABSENCES MOTIVÉES : Marie-France Albert, Andrew Boghen, Étienne Dako, Yahia Djaoued, Nassir El-Jabi, Marielle Gervais, Katherine Marcoccio, Gérard Snow et Manfred Winter

ABSENCES : Guillot Diotte et Cheick Tidiane Konaté

1.	OUVERTURE	4
2.	ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	CORRESPONDANCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-060825	5
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-060825	5
	8.1 Sondage Maclean's	5
	8.2 Nouvelles conditions d'admission	6
	8.3 Procès-verbal du Sénat académique	6
9.	NOMINATIONS	7
	9.1 Comité d'appel du Sénat académique	7
	9.2 Comité de sélection des grades honorifiques	8
	9.3 Comité des programmes	8
	9.4 Conseil de la langue française	8
10.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	8
	10.1 Changement de nom du secteur des sciences de l'éducation (UMCE)	8
	10.2 Modifications aux conditions particulières d'admission au programme de science infirmière	8
	10.3 Modification aux conditions particulières d'admission aux programmes de deuxième cycle du Département d'études françaises	9
	10.4 Règlement universitaire 8.8 (Révision de la lettre finale)	9
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-061002	10
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ-061002)	10
	12.1 Baccalauréat ès sciences (nutrition)	10
	12.2 Évaluation des programmes de biochimie (premier et deuxième cycles)	13
	12.3 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences de kinésiologie	16
13.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES	20
14.	FACULTÉ D'INGÉNIERIE : STRUCTURE ADMINISTRATIVE	20
15.	RECONFIGURATION DES PROGRAMMES	24
16.	SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-060922 ET CGV-060923	31
17.	AFFAIRES NOUVELLES	31
18.	PROCHAINE RÉUNION	31
19.	CLÔTURE	31

DOCUMENTS	32
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1)
DOCUMENT B : Nominations	B(1-6)
DOCUMENT C : Rapport du Comité des programmes	C(1-25)
DOCUMENT D : Procès-verbal CCJ-061002	D(1-22)
DOCUMENT E : Baccalauréat ès sciences (nutrition)	E(1-62)
DOCUMENT F : Faculté d'ingénierie : structure administrative	F(1-3)
DOCUMENT G : Reconfiguration des programmes	G(1-28)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-060825

Corrections :

- ▶ Page 4, avant dernière ligne, il faut lire postérité au lieu de « prospérité ».
- ▶ Page 29, point 12.1, 7^e ligne, il faut lire politique au lieu de « physique ».
- ▶ La page 31 est imprimée deux fois.
- ▶ Page 32, point 13, 9^e ligne, il faut lire ...celles et ceux qui avaient siégé...
- ▶ Page 33, 6^e ligne, il faut lire ...et ils sont conformes aux...
- ▶ Page 33, 9^e ligne, il faut lire ...acadiennes pourraient amorcer .
- ▶ Page 34, intervention du recteur et vice-chancelier, 5^e ligne, il faut lire ...en place l'Institut canadien.
- ▶ Page 34, intervention de Couturier, 6^e ligne, il faut lire ...sur nous-mêmes .
- ▶ Page 35, intervention du recteur et vice-chancelier, 30^e ligne, il faut lire ...considérée à la dernière réunion...
- ▶ Page 43, point 15, 18^e ligne, il faut lire l'arrimage des normes avec les nouveaux... au lieu de « leur image des normes sur les nouveaux... ».
- ▶ Page 48, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, il faut lire ...dans des domaines non-traditionnels.

R : 04-SAC-061103

Charles Bourque, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« Que le Sénat académique adopte le procès-verbal SAC-060825 tel que corrigé. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-060825

8.1 Sondage Maclean's

Le **recteur et vice-chancelier** explique que l'Université de Moncton s'est retirée de l'exercice du sondage Maclean's pour plusieurs raisons, notamment les problèmes de méthodologie. Il ajoute que le magazine Maclean's prévoit la distribution de sa revue annuelle portant sur les universités au mois de novembre 2006. Il avise les sénatrices et sénateurs que l'Université de Moncton, malgré son retrait, sera dans la liste des universités classées. Tout semble indiquer que la revue a obtenu des données par le biais d'organismes tels que Statistique Canada et autres. Le recteur et vice-chancelier rappelle que l'Université de Moncton n'est pas assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* et par conséquent, la revue Maclean's ne pourra pas utiliser ce moyen pour obtenir des données.

Par ailleurs, le recteur et vice-chancelier explique que les données préliminaires publiées par le magazine Maclean's indiquent que l'Université de Moncton a diminué de trois points dans le classement.

Le recteur et vice-chancelier rappelle aux sénatrices et sénateurs que le Bureau de direction du Sénat académique fera des démarches pour mettre en oeuvre un exercice d'auto-évaluation qui deviendra un exercice annuel. Les indicateurs de rendements retenus pour l'année 2006 sont : 1) Moyenne à l'entrée; 2) Moyenne > 75 % à l'entrée; 3) % des étudiantes et étudiants de la 1^{re} année qui reviennent en 2^e année; 4) % des étudiantes et étudiants qui ont obtenu un diplôme; 5) No. d'étud./classes de 1^{re} et 2^e; 6) No. d'étud./classes de 3^e, 4^e, 5^e; 7) % professeurs permanents en 1^{re} année; 8) % de professeurs avec doctorat; 9) CRSH : subv./100 pfs; \$/pf; 10) CRSNG : subv./100 pfs; \$/pf;

8.1 Sondage Maclean's (suite)

11) \$/éétp; 12) % du budget en bourses; 13) % du budget en services aux étudiants; 14) Documents en biblio./éétp; 15) % du budget biblio-acquisitions; 16) % du budget aux bibliothèques et 17) Support des anciennes et anciens.

Les résultats seront mis sur le site Web de l'Université de Moncton.

Enfin, à titre d'information, les universités membres de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) n'ont pas démontré une volonté collective de développer un sondage auprès des universités de l'Atlantique.

Le sénateur **Villard** explique qu'il est très important de continuer le processus d'évaluation de la performance de l'Université de Moncton. La diffusion de l'information par l'entremise du site Web semble adéquate. Par ailleurs, il estime que l'auto-évaluation devrait être un point récurrent à l'ordre du jour sous la rubrique « Réflexion sur les enjeux de l'Université ».

Le **recteur et vice-chancelier** est d'avis qu'il s'agit d'une bonne suggestion. Il rappelle que le Sénat académique a identifié trois dossiers importants lors d'une réunion antérieure (SAC-060503), notamment les dossiers de la rétention des étudiantes et étudiants, le nombre de Ph. D. et les conditions d'admission, incluant la moyenne à l'entrée. Ces dossiers seront discutés de façon continue au Sénat académique.

Le **recteur et vice-chancelier** rappelle que d'autres évaluations des universités canadiennes ont été publiées récemment, dont celles du journal *Globe & Mail*. Bien que ces sondages n'ont pas de valeur statistique, ils projettent une perception et une image de l'Université de Moncton qui n'est pas toujours des plus positives.

8.2 Nouvelles conditions d'admission

Le **vice-recteur à l'enseignement et à la recherche** explique que les nouvelles conditions d'admission ont été présentées aux conseillers d'orientation de la province du Nouveau-Brunswick. Elles ont obtenu un accueil favorable.

Il ajoute que certains détails sont à régler, surtout au niveau de la condition A. Les discussions se poursuivent auprès de la direction du ministère de l'Éducation.

8.3 Procès-verbal du Sénat académique

Recteur et vice-chancelier : Depuis un certain temps, le Bureau de direction du Sénat académique se penche sur la question des procès-verbaux du Sénat académique.

On se souviendra que, à la réunion du Sénat académique du 4 novembre 2005, la secrétaire générale de l'époque, madame Colette Landry Martin, avait soulevé la question de la préparation des procès-verbaux du Sénat académique. En fait, le procès-verbal n'est pas un véritable procès-verbal. C'est une transcription.

La préparation de la transcription, du début jusqu'à la fin, est un travail d'environ 150 heures.

Le Bureau de direction du Sénat académique propose un projet pilote qui permettrait la préparation de trois documents : l'abrégé du procès-verbal à titre d'outil de travail, la transcription non corrigée pour des fins de consultation dans les trois campus et un procès-verbal.

Le recteur et vice-chancelier explique que d'autres instances, par exemple le Conseil des gouverneurs ou encore l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), utilisent des moyens différents pour préparer les procès-verbaux. À l'AUF, il y a un relevé des décisions et un procès-verbal qui s'inspire d'une transcription.

8.3 Procès-verbal du Sénat académique (suite)

Le sénateur **Bouchard** explique qu'il reconnaît le travail imposant que constitue la préparation du procès-verbal dans sa version actuelle. Il explique ne pas être d'accord avec la proposition du projet pilote et estime que les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs ne sont pas des modèles à suivre. Il suggère que l'on relève l'essentiel des arguments de la discussion. Les procès-verbaux doivent être plus étoffés que ceux du Conseil des gouverneurs.

Recteur et vice-chancelier : Est-ce que le modèle du Comité conjoint de la planification serait plus pertinent?

Le sénateur **Baudouin** explique être d'accord avec la proposition du Bureau de direction du Sénat académique. Il demande pourquoi la transcription ne serait-elle pas mise sur le site Web alors que l'on prévoit son dépôt aux archives.

Recteur et vice-chancelier : La transcription, dans sa version originale, n'est pas d'une qualité publiable sur un réseau aussi grand que celui de l'Internet.

La sénatrice **Gaudet** indique aux sénatrices et sénateurs qu'elle est membre du Bureau de direction du Sénat académique. Elle indique être d'accord avec les propos du sénateur Bouchard concernant l'importance de présenter les arguments clefs de la discussion. Elle ajoute qu'un procès-verbal doit être une trace des débats qui sert à comprendre les intentions de l'assemblée délibérante. Elle considère qu'un résumé des points essentiels de la discussion est suffisant.

Le sénateur **Villard** explique qu'il préfère les procès-verbaux tels qu'on les connaît. Il s'oppose à l'idée de s'éloigner du *verbatim*. Il propose l'utilisation de moyens technologiques ou encore d'un transcripateur qui préparerait un canevas des discussions. Le procès-verbal serait alors préparé à partir de ce canevas. À son avis, la préparation d'un résumé serait plus long. Les sénatrices et sénateurs, selon lui, doivent peser leurs mots.

Lonergan : L'objet du document soumis est d'obtenir un résumé des points essentiels d'une discussion. Une transcription n'est pas un résumé. La langue orale n'est pas une langue propre à la préparation d'un procès-verbal. Il est important de comprendre qu'une langue orale ne se corrige pas de la même façon qu'une langue écrite. Je suis d'accord avec la proposition.

Deguire : Est-ce qu'il s'agit de préparer deux documents ou trois documents?

SG : Dans le projet pilote, il s'agit de préparer trois documents : 1) l'abrégé du procès-verbal; 2) la transcription; et 3) le procès-verbal qui serait un entre-deux.

La sénatrice **McKee-Allain** indique qu'elle est en faveur de la proposition. Elle mentionne qu'une version audio pourrait aussi être disponible en plus de la transcription.

Recteur et vice-chancelier : À la lumière des propos, nous allons procéder avec le projet pilote tout en tenant compte des commentaires des sénatrices et sénateurs.

9. **NOMINATIONS**

Voir le Document B, p. 1-6

9.1 Comité d'appel du Sénat académique

Professeur

R : 05-SAC-061103

Mise en candidature :

Robert Baudouin

Proposé par Paul Deguire

Robert Baudouin est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique.

9.1 **Comité d'appel du Sénat académique** (suite)

Professeur suppléant

R : 06-SAC-061103

Mise en candidature :

Marc-André Villard

Proposé par Jeanne d'Arc Gaudet

Marc-André Villard est élu membre suppléant du Comité d'appel du Sénat académique.

9.2 **Comité de sélection des grades honorifiques**

R : 07-SAC-061103

Mise en candidature :

Julie Robichaud

Proposée par Luc Roy

Julie Robichaud est élue membre du Comité de sélection des grades honorifiques.

9.3 **Comité des programmes**

R : 08-SAC-061103

Mise en candidature :

Katherine Marcoccio

Proposée par Isabelle McKee-Allain

Katherine Marcoccio est élue membre du Comité des programmes.

9.4 **Conseil de la langue française**

R : 09-SAC-061103

Mise en candidature :

Karine Gauvin

Proposée par Isabelle McKee-Allain

Karine Gauvin est élue membre du Conseil de la langue française.

10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document C, p. 1-25

10.1 **Changement de nom du secteur des sciences de l'éducation (UMCE)**

R : 10-SAC-061103

Neil Boucher, appuyé par Jacques Paul Couturier, propose :

« Que le Sénat académique accepte que le nom du Secteur des sciences de l'éducation au Campus d'Edmundston devienne Secteur de l'éducation, de la kinésiologie et de la récréologie. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

10.2 **Modifications aux conditions particulières d'admission au programme de science infirmière**

Le **vice-recteur à l'enseignement et à la recherche** présente les modifications aux conditions particulières d'admission au programme de science infirmière. D'entrée de jeu, il précise que dans le rapport du Comité des programmes, à la page 7, quatrième paragraphe, il faut noter que le mot « exige » doit être remplacé par le mot « souhaite ».

10.2 **Modifications aux conditions particulières d'admission au programme de science infirmière** (suite)

R : 11-SAC-061103

Neil Boucher, appuyé par Liette Clément, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux exigences de promotion et aux exigences de stage du programme de Baccalauréat en science infirmière. »

Le sénateur **LeBlanc** indique qu'il est en faveur des modifications proposées, mais il estime qu'il s'agit d'un règlement interne de l'École réseau. Est-ce prudent de l'insérer dans le Répertoire ou devrait-il être présenté sous la rubrique des Règlements particuliers comme par exemple à la Faculté de droit?

La sénatrice **McKee-Allain** demande ce que l'expression « inscrits dans une discipline des sciences de la santé » veut dire. Le **vice-recteur à l'enseignement et à la recherche** explique qu'il s'agit d'un cours offert à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires.

Le sénateur **Bouchard** estime que la résolution est mal présentée. Selon lui, le contenu de la page 8 du rapport du Comité des programmes ne devrait pas être présenté au Sénat académique. Il indique qu'il votera contre la proposition.

L. Desjardins : À titre de doyen en charge du suivi, j'estime que l'ajout au Répertoire est de bonne augure et coïncide avec des propositions récentes à l'interne.

Vote sur R11 Pour 23 Contre 1 ADOPTÉE

Note : La condition d'admission au Répertoire 2006-2007 (page 143) se lira comme suit : L'École réseau de science infirmière (ÉRSI) souhaite que les candidates et les candidats au programme de science infirmière aient réussi Biologie 53421 et Chimie 52411 ou les cours équivalents pour celles et ceux de l'extérieur du Nouveau-Brunswick.

10.3 **Modification aux conditions particulières d'admission aux programmes de deuxième cycle du Département d'études françaises**

R : 12-SAC-061103

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique accepte la modification des conditions particulières d'admission aux programmes suivants : Maîtrise en français, Maîtrise ès arts (sciences du langage) et Maîtrise ès arts (études littéraires). »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

10.4 **Règlement universitaire 8.8 (Révision de la lettre finale)**

Le **vice-recteur à l'enseignement et à la recherche** présente les modifications proposées au règlement universitaire 8.8 qui se trouve aux pages 18, 19 et 20 du rapport du Comité des programmes.

R : 13-SAC-061103

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique adopte les modifications proposées au règlement universitaire 8.8 Révision de la lettre finale. »

Le sénateur **Villard** soulève la question de l'efficacité du règlement. Il note que la doyenne ou le doyen des facultés participe aux décisions, notamment au point 3 du règlement. Toujours par rapport au point 3, deuxième paragraphe, le sénateur **Bourque** demande si l'on connaît le « délai prévu ».

10.4 Règlement universitaire 8.8 (Révision de la lettre finale) (suite)

Le sénateur **Baudouin** estime que l'on devrait supprimer le mot « normalement » dans le préambule. Selon lui, la professeure ou le professeur doit donner suite à la demande dans les deux semaines qui suivent la réception. Il propose un amendement.

Amendement

R : 14-SAC-061103

Robert Baudouin, appuyé par Anne Lowe, propose :

« Que, dans le préambule du règlement 8.8 (Révision de la lettre finale), l'on enlève le mot normalement. »

Dans la mesure où la professeure ou le professeur est absent, le sénateur **Couturier** demande si l'étudiante ou l'étudiant peut procéder à la prochaine étape de la procédure. Le **recteur et vice-chancelier** indique que la technologie évolue rapidement et permet de faire et soumettre des corrections plus rapidement. Il estime que le mot « normalement » peut être supprimé. Le sénateur **Lonergan** estime que la version actuelle est plus claire que la version proposée.

Vote sur R14 Pour 24 Contre 2 ADOPTÉE

Sur la proposition principale telle que modifiée

Bourque : Je voterai pour la proposition, mais j'ai un malaise avec le deuxième paragraphe au point 3 de la page 19. Selon moi, certains travaux doivent se faire au niveau des départements. Je trouve que l'on ne devrait pas imposer ou ajouter une procédure au décanat quand celui-ci, d'aucune façon, n'a été impliqué dans le travail de l'étudiante ou l'étudiant.

VRER : Par rapport aux commentaires du sénateur Bourque, je pense que la faculté doit regarder le point de vue des étudiantes et étudiants d'abord.

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

11. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-061002**

Voir le Document D, p. 1-22

R : 15-SAC-061103

Charles Bourque, appuyé par Lise Caron, propose :

« Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-061002. »

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

12. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ-061002)**

12.1 Baccalauréat ès sciences (nutrition)

Voir le Document E, p. 1-62

Invitée : Natalie Carrier

Le **vice-recteur à l'enseignement et à la recherche** présente la proposition d'un nouveau programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition). Il explique que les modifications proposées au programme découlent de l'évaluation du programme menée en 2002. Les évaluateurs proposaient l'abolition du Baccalauréat ès sciences (nutrition), programme régulier et programme coop, afin de créer un nouveau programme de cinq ans incluant des stages professionnels. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que ces changements sont nécessaires car lorsque les étudiantes et étudiants s'inscrivent au programme de nutrition de quatre ans, elles et ils deviennent des « nutritionnistes » à la fin

12.1 **Baccalauréat ès sciences (nutrition) (suite)**

du programme. Afin de devenir « diététiste accrédité », un titre plus intéressant, elles et ils doivent faire un internat postgradué rémunéré. Conséquemment, ces internats sont financés par la province du Nouveau-Brunswick. Récemment, la province du Nouveau-Brunswick a annoncé qu'elle ne financerait plus ces internats. Le nouveau programme tente de remédier à cette situation en ajoutant une cinquième année au programme et en incluant des stages. Notons que, dans ce cas, les étudiantes et étudiants demeureront éligibles pour des prêts-bourses. De plus, puisque les stages ne seront plus rémunérés, le nombre de stages disponibles sera plus élevé, notamment dans les foyers de soins de la province, les écoles, les compagnies d'assurance, voire même le Superstore.

Au niveau des ressources humaines, il est prévu que la coordonnatrice actuelle deviendra la coordonnatrice des stages. De plus, il faut prévoir l'ajout de 1,5 équivalence temps plein de ressources pour les responsables de stages dans les réseaux suivants : Edmundston, Bathurst, Campbellton, Miramichi, St-Jean, Fredericton, la Péninsule acadienne et l'hôpital Montford à Ottawa. À noter que le programme prévoit un contingentement de 25 étudiantes et étudiants.

Au niveau des ressources financières, le Comité conjoint de la planification reconnaît que le projet du *Consortium national de formation en santé* (CNFS) pourrait venir en aide au projet de façon ponctuelle, mais ceci n'a pas été prévu dans le budget du programme.

Le programme de cinq ans permettra d'être plus compétitif et semblable à celui de l'Université d'Ottawa.

R : 16-SAC-061103

Neil Boucher, appuyé par Léandre Desjardins, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Baccalauréat ès sciences (nutrition) incluant des stages intégrés. »

Deguire : Le programme présenté correspond aux normes de composition actuelles et ne correspond pas à celles proposées dans le projet de la reconfiguration des programmes. Est-ce que l'on doit tenir compte de la norme de 30 crédits par année retrouvée dans le projet de reconfiguration?

VRER : Le projet de la reconfiguration des programmes est à l'ordre du jour pour un point d'information. Au cours de l'année, des démarches pourraient se chevaucher. Si le projet de la reconfiguration des programmes est adopté au Sénat académique, il faudra revenir sur les programmes afin de les rendre conforme aux nouvelles normes. La situation risque de se répéter pour d'autres programmes. Ce point sera soulevé à la prochaine réunion du Comité des programmes.

Bouchard : J'appuie les commentaires du sénateur Deguire. Je ne me sens pas à l'aise de voter pour un programme de 132 crédits. Je comprends que l'on ne devrait pas bloquer le programme, mais j'aurais envie de proposer un amendement. L'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales pourrait proposer un programme ayant moins de crédits. Le Sénat académique accepterait le programme, mais sous condition qu'il reçoive une nouvelle demande.

Président d'assemblée : Est-ce que vous voulez faire une proposition?

Bouchard : Je vais passer mon tour.

Mckee-Allain : Est-ce qu'il y a eu une étude de marché sur les débouchés pour nos finissantes et finissants?

VRER : Il n'y a pas eu d'étude de faisabilité quoique, dans le document, l'on présente des statistiques sur le nombre important de retraite à venir. On y présente aussi de nouveaux débouchés. Le Comité estime que la demande est justifiée.

12.1 Baccalauréat ès sciences (nutrition) (suite)

Mckee-Allain : C'est une interprétation large. Mon commentaire est un appui au modèle proposé pour la coordination des stages, et ce, en me basant sur l'expérience en travail social. Dans ce baccalauréat de trois ans, il y a deux stages d'un semestre chacun. Il existe une structure de consultation avec les superviseurs en région et à mon avis, le tout fonctionne bien. Donc, pour ce volet, je trouve que c'est une modalité qui semble intéressante.

Carrier : Concernant les 1,5 équivalent à temps plein, il s'agit de responsables dans chacune des régions qui coordonne à temps partiel, par exemple des 0,2 et des 0,5. Les stagiaires seront avec les diététistes, mais il y aura toujours une personne qui sera en communication avec l'Université.

P. Chiasson : Concernant les commentaires des sénateurs Bouchard et Deguire, je ne crois pas que l'Institution puisse se permettre de suspendre ses travaux en attendant l'adoption de quelque chose dont on ne connaît pas encore le résultat. À mon avis, il faut aller de l'avant. Une révision devrait avoir lieu quand les nouvelles normes de composition des programmes seront connues.

Robichaud : Dans la proposition, on explique que 16 % des diététistes au Nouveau-Brunswick prendront leur retraite d'ici dix ans. Dans le projet présenté, on prévoit produire 25 diététistes par année, soit 250 en dix ans. Le pourcentage de 16 % correspond à combien de diététistes?

Carrier : Une cinquantaine. Il y a actuellement 400 postes de diététistes au Nouveau-Brunswick. Selon les statistiques, 98 % des diplômées et diplômés trouvent un emploi à l'intérieur d'un mois. Au Nouveau-Brunswick, le marché est stable et il n'y a pas de pénurie. Dans le Nord de l'Ontario, on peut parler d'une énorme pénurie. De plus, il y a des débouchés dans les milieux non-traditionnels.

LeBlanc : Le sénateur Bouchard a parlé d'un programme de 132 crédits. Le programme de cinq ans compte 159 crédits. Le projet de reconfiguration des programmes propose 150 crédits pour les programmes de cinq ans.

Destrempe : J'aimerais savoir s'il y a une ligne directrice quant à la préparation de nouveaux programmes en tenant compte du projet de la reconfiguration des programmes. Devons-nous tenir compte des normes proposées dans le projet de reconfiguration?

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

Le président d'assemblée remercie Natalie Carrier.

R : 17-SAC-061103

Neil Boucher, appuyé par Anne Lowe, propose :

« Que le Sénat académique abolisse les programmes existants soit le Baccalauréat ès sciences (nutrition) et le Baccalauréat ès sciences (nutrition) - régime coopératif. »

Note : De facto, ceci implique l'abolition des nouvelles inscriptions tout en respectant le contrat moral que nous avons avec les étudiantes et étudiants.

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 h 20 à 10 h 35.

Bouchard : Point d'ordre. Madame Destrempe avait posé une question au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Est-ce qu'il y a des directives?

Président d'assemblée : La question ne portait pas sur la proposition. Est-ce le voeu des sénatrices et sénateurs de recevoir une réponse? Oui. Monsieur le recteur.

12.1 Baccalauréat ès sciences (nutrition) (suite)

Recteur et vice-chancelier : À l'exception du doctorat, il n'y a pas de directives formelles. Si certaines facultés sont visionnaires et peuvent préparer des projets en tenant compte des normes proposées dans le projet de la reconfiguration des programmes, ce n'est pas une mauvaise approche. Je trouve cela encourageant que certaines unités aient ce réflexe. Je crois que nous sommes sur une voie de moderniser les programmes.

VRER : Par un courriel adressé aux membres de la RVD, j'ai demandé que les facultés commencent à penser à la reconfiguration des programmes et l'impact que celle-ci pourrait avoir pour leur faculté. Aussi, je suis surpris que l'on puisse penser que je donnerais certaines directives à une faculté et pas à l'autre. Toutes les facultés ont eu exactement la même directive, sauf la Faculté de droit qui n'est pas concernée par la reconfiguration des programmes du premier cycle.

12.2 Évaluation des programmes de biochimie (premier et deuxième cycles)

VRER : Les programmes de biochimie (premier et deuxième cycles) ont été évalués par Jacques Lapointe de l'Université Laval et Gilles Dupuis de l'Université Sherbrooke. Un rapport préliminaire a été présenté en juin 2005 et le rapport final à l'automne 2005. Les évaluateurs sont d'avis que les programmes répondent à un besoin de la société et s'inscrivent dans la mission de l'Institution. Ils sont élogieux envers le programme de deuxième cycle et les activités de recherche. Concernant la spécialisation, les évaluateurs disent que le programme est comparable à ceux offerts ailleurs, mais notent que le nombre de crédits est inférieur aux 60 - 66 crédits demandés dans la politique. L'UARD nuance cependant cette adéquation.

Concernant la majeure et la mineure, les évaluateurs commentent très peu, peut être en raison du taux de fréquentation qui est relativement bas. En ce qui concerne la maîtrise, ils suggèrent un nouveau cours qui pourrait initier les étudiantes et étudiants à préparer un projet de recherche et le présenter sous forme de demande de subvention. Et enfin, concernant la recherche au deuxième cycle, les évaluateurs mentionnent l'ampleur et la qualité des activités ainsi que le très bon climat de travail.

L'ajout d'une ressource professorale est suggéré. On souligne aussi l'importance de moderniser l'instrumentation.

À noter que le programme de spécialisation est le plus performant au niveau des inscriptions. L'inscription varie entre 59 et 80 étudiantes et étudiants depuis cinq ans. La majeure varie entre 5 et 12 inscriptions depuis cinq ans, alors que la mineure varie entre 0 et 3 depuis cinq ans. Au deuxième cycle, on compte environ 12 inscriptions par année depuis trois ans.

R : 18-SAC-061103

Neil Boucher, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de biochimie, c'est-à-dire :

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté des sciences maintienne les programmes de biochimie (spécialisation, majeure, mineure et maîtrise) en prenant soin d'apporter les modifications jugées nécessaires à leur amélioration et mise à jour.

12.2 Évaluation des programmes de biochimie (premier et deuxième cycles) (suite)

R : 18-SAC-061103 (suite)

RECOMMANDATION 2

Que l'UARD de chimie et de biochimie ainsi que la Faculté des sciences examinent le programme du B. Sc. (spécialisation en biochimie) à la lumière des recommandations des évaluateurs externes et des nuances déjà présentées par l'UARD et qu'ils fassent les réaménagements jugés pertinents relativement à l'augmentation du nombre de cours obligatoires, à la répartition des cours obligatoires et optionnels et à la création de nouveaux cours.

RECOMMANDATION 3

Que l'UARD de chimie et biochimie et la Faculté des sciences examinent d'autres modèles de prestation afin de modifier la structure du programme de spécialisation en biochimie en tenant compte du nombre de ressources professorales disponibles. Sans restreindre les différents scénarios, nous incitons de façon particulière les autorités compétentes à examiner les synergies possibles entre les disciplines de la chimie, de la biochimie et de la biologie.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des sciences, le Département de chimie et biochimie et le Bureau de l'enseignement coopératif maintiennent leur collaboration afin de rendre le régime coopératif davantage attrayant pour les étudiantes et les étudiants désireux de poursuivre un programme d'alternance études-travail.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté et le Département de chimie et de biochimie étudient les recommandations #5 et #6 des évaluateurs ayant trait au programme de deuxième cycle en biochimie et qu'ils procèdent aux changements les plus susceptibles d'enrichir le programme et la formation des étudiantes et des étudiants de ce programme.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté et le Département de chimie et de biochimie examinent la recommandation #7 du rapport des évaluateurs relativement à l'encadrement des étudiantes et des étudiants de deuxième cycle et qu'ils fassent les changements qu'ils jugent appropriés dans le but d'améliorer l'encadrement offert aux étudiantes et aux étudiants de maîtrise.

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté étudie la répartition de ses ressources professorales actuelles et détermine s'il y a lieu d'allouer une ressource professorale additionnelle au secteur de biochimie à même l'ensemble des ressources de la Faculté.

RECOMMANDATION 8

Que la Faculté et le Département fassent l'inventaire des ressources matérielles et techniques à la disposition du secteur de biochimie et procèdent à une analyse approfondie des besoins en ressources matérielles et techniques nécessaires à l'enseignement et à la recherche dans ce domaine et qu'ils présentent les résultats de leur analyse à la direction de l'Université.

12.2 **Évaluation des programmes de biochimie (premier et deuxième cycles)** (suite)**R : 18-SAC-061103** (suite)**RECOMMANDATION 9**

Que l'UARD de chimie et de biochimie et la Faculté des sciences s'assurent de renforcer des activités de recrutement en collaboration avec le Service de recrutement de l'Université. »

Villard : Concernant la recommandation #6, on propose que la Faculté et le Département examinent la recommandation #7 (des évaluateurs) et effectuent les changements appropriés. Les évaluateurs suggèrent que le comité de thèse soit converti en comité aviseur qui se réunirait au moins une fois par année. On parle aussi de la tenue de soutenance publique et il y a deux autres éléments. Je croyais que c'était la norme qu'un comité aviseur se réunisse au moins une fois par année. Si ce n'est pas le cas, il faudrait que la recommandation soit plus contraignante parce que, quand on regarde le taux de diplomation de la maîtrise en biochimie, ceci ne semble pas suivre de près le taux d'inscription. La durée des projets de thèse semble trop longue. Est-ce que l'on pourrait modifier le texte de la recommandation #6 pour la rendre plus contraignante? Au lieu de dire *qu'ils fassent les changements qu'ils jugent appropriés*, dire *qu'ils fassent les changements requis*.

Amendement**R : 19-SAC-061103**

Marc-André Villard, appuyé par Paul Deguire, propose :

« Que la recommandation #6 se lise de la façon suivante :

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté et le Département de chimie et de biochimie examinent la recommandation #7 du rapport des évaluateurs relativement à l'encadrement des étudiantes et des étudiants de deuxième cycle et qu'ils fassent les changements requis dans le but d'améliorer l'encadrement offert aux étudiantes et aux étudiants de maîtrise. »

Bourque : Je pense que la formulation initiale est la bonne, car elle permet d'examiner l'ensemble des recommandations quant à la maîtrise et de faire la rétroaction à l'intérieur des douze mois pour chacune de ces suggestions. J'appuie la création d'un comité aviseur. Et, si les thèses sont de longue durée, ceci sera abordé dans le suivi. Je voterai probablement contre l'amendement.

Recteur et vice-chancelier : Je trouve le choix de mots très intéressant. Comme Sénat, on devrait décider si l'on veut être plus proactif et mettre le fardeau de preuve sur l'unité académique suite aux évaluations. Dans cette évaluation, il y a eu une autoévaluation, une évaluation externe, des commentaires de la part des facultés et des doyens. Le Sénat académique, dans son exercice, doit élever la décision au-dessus de l'unité académique concernée suite à une évaluation institutionnelle et une évaluation externe. Le fait que l'on soit plus directif dans nos attentes de la part des unités académiques me semble correct. Je crois saisir l'intention du sénateur Villard et je suis généralement d'accord avec ça.

Vote sur R19

Pour 23

Contre 2

ADOPTÉE

Sur la proposition principale telle que modifiée

Deguire : La recommandation #5 dans le procès-verbal du Comité conjoint de la planification fait référence à la recommandation #5 du rapport des évaluateurs retrouvée à la page 55. Il s'agit de la mise sur pied d'un cours qui vise à initier les étudiantes et étudiants à préparer un projet de recherche qui serait présenté sous forme d'une demande de subvention. Il n'y a que quatre cours de biochimie dans la maîtrise en biochimie. C'est quelque chose que les étudiantes et étudiants doivent apprendre, mais pas dans un cours.

12.2 Évaluation des programmes de biochimie (premier et deuxième cycles) (suite)

On crée un cours pour apprendre à faire des demandes de subvention; je ne comprends pas cette recommandation.

Nait Ajjou : À la page 10 du rapport, on indique que le nombre de professeures et professeurs affectés au programme de biochimie est cinq pour l'année en cours (2006-2007). En réalité, pour l'année 2005-2006, il y avait quatre postes et un tiers. Le tiers correspond à la chaire dirigée par Marc Surette. Pour l'année 2006-2007, le nombre de professeures et professeurs n'est pas cinq, mais plutôt 3,8. En raison d'un départ à la retraite, ce nombre risque de passer à 3,3 si le poste n'est pas comblé.

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

12.3 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences de kinésiologie

VRER : Le programme de kinésiologie a été évalué par François Trudeau de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Le rapport préliminaire a été présenté en mars 2006 et le rapport final en juin 2006. Toutes les instances prévues par la politique d'évaluation ont été sondées et les commentaires ont été reçus. Selon les commentaires de l'évaluateur, le programme répond à un besoin actuel et futur et doit être maintenu. Il est d'avis que ce programme est nécessaire pour la communauté universitaire. Au niveau du baccalauréat, l'évaluateur remarque qu'il devrait y avoir un cours d'introduction à la kinésiologie. Ceci pourrait créer un sentiment d'appartenance à la profession dès la première année. Selon lui, l'idée d'offrir un mémoire de fin de baccalauréat est plausible.

L'évaluateur est favorable aux deux orientations de l'école : l'orientation Clinique mieux-être et l'orientation Sport et performance. Il recommande fortement l'inclusion d'un stage obligatoire.

Au niveau des ressources, l'évaluateur note les défis que poseront le départ à la retraite de plusieurs professeurs permanents. Une planification à ce niveau s'impose. Concernant les ressources matérielles, celles-ci sont adéquates, bien que l'implantation d'un laboratoire biomécanique serait intéressant. Malgré la bonne volonté du corps professoral, de leurs bonnes idées et de leur capacité, il note que ces qualités positives ne correspondent pas nécessairement au volume de recherche et de publication attendus.

Au niveau de la population étudiante, elle est stable depuis seize ans, malgré qu'il note une diminution de 12 % à 15 % cette année.

R : 20-SAC-061103

Neil Boucher, appuyé par Léandre Desjardins, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe du programme de kinésiologie, c'est-à-dire :

RECOMMANDATION 1

Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC), l'École de kinésiologie et de récréologie (ÉKR) et l'UARD de kinésiologie concrétisent les modifications jugées pertinentes à leur programme de Baccalauréat en sciences de kinésiologie et proposent les changements souhaités aux instances décisionnelles de l'Université pour approbation, et ce, en tenant compte des suggestions de l'évaluateur externe et du nombre de ressources professorales affectées à l'École de kinésiologie et de récréologie.

12.3 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences de kinésiologie (suite)

R : 20-SAC-061103 (suite)

RECOMMANDATION 2

Que l'ÉKR et l'UARD de kinésiologie examinent sérieusement l'idée d'insérer un cours d'intégration en première année pour chacun des programmes (un pour l'éducation physique et l'autre pour la kinésiologie), tel que le suggère l'évaluateur externe, et qu'elles poursuivent leurs activités d'identification professionnelle tout au long de la formation.

RECOMMANDATION 3

Que, au cours du processus de modification du programme en kinésiologie, l'ÉKR et l'UARD de kinésiologie prennent en considération les nombreuses suggestions et recommandations de l'évaluateur externe quant aux éléments suivants : la création d'un mémoire de fin de baccalauréat; la création de deux cheminements de programme (clinique mieux-être et sport et performance); l'ajout d'options dans des champs connexes; la présence de certains cours obligatoires identiques pour les deux cheminements; de meilleures connaissances en pathologie; l'inclusion d'un stage obligatoire pour toutes les étudiantes et tous les étudiants; la possibilité d'instaurer des stages coopératifs.

RECOMMANDATION 4

Que la FSSSC et l'ÉKR assurent le renouvellement de son équipe professorale selon le plan stratégique que l'École s'est déjà donné en mars 2006, et ce, en tenant compte également des nouveaux besoins inhérents à la modification des programmes.

RECOMMANDATION 5

Que l'ÉKR fasse une étude de ses besoins en ressources matérielles et présente les résultats de cette étude aux autorités de la Faculté.

RECOMMANDATION 6

Que l'ÉKR amorce immédiatement une réflexion sur le rendement en recherche de l'équipe professorale et prépare un plan stratégique dont l'objectif serait d'atteindre une plus grande productivité en recherche.

RECOMMANDATION 7

Que la FSSSC, l'ÉKR, l'UARD de kinésiologie et les autorités de l'UMCE, en collaboration avec le service de recrutement, mettent sur pied un programme de promotion présentant des données sur l'état de santé de la population desservie et un programme de recrutement qui permettra d'augmenter, ou tout au moins de maintenir, les inscriptions au programme de kinésiologie. »

Baudouin : Est-ce qu'il y a dans ce rapport une réaction de l'UARD, de l'école ou du département? Et, concernant la recommandation #1, je ne comprends pas la dernière partie par rapport aux ressources professorales additionnelles.

E. Robichaud : Concernant la recommandation #7, je note que le Campus de Shippagan offre depuis plusieurs années tous les cours de la première année en kinésiologie. Chaque année, un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants choisissent de faire leur première année au Campus de Shippagan. J'aimerais faire la proposition que l'on ajoute après le mot UMCE les mots *et l'UMCS*.

12.3 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences de kinésiologie (suite)Amendement**R : 21-SAC-061103**

Edgar Robichaud, appuyé par Neil Boucher, propose :

« Que la recommandation #7 se lise de la façon suivante :

RECOMMANDATION 7

Que la FSSSC, l'ÉKR, l'UARD de kinésiologie et les autorités de l'UMCE et l'UMCS, en collaboration avec le service de recrutement, mettent sur pied un programme de promotion présentant des données sur l'état de santé de la population desservie et un programme de recrutement qui permettra d'augmenter, ou tout au moins de maintenir, les inscriptions au programme de kinésiologie. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

Bouchard : Je pense que la question de M. Baudouin est pertinente. Nous n'avons pas la réaction de l'École de kinésiologie et de récréologie. Je trouve le rapport de l'évaluateur particulièrement intéressant car il nous fournit énormément de renseignements sur cette École. Mon premier commentaire porte sur l'importance d'un sentiment d'appartenance et la recommandation d'intégrer un cours en première année. J'aimerais dire que dans certains programmes, les étudiantes et étudiants ont une difficulté à s'intégrer à leur discipline, car elles et ils n'ont pas beaucoup de cours. Mon deuxième commentaire est par rapport aux ressources professorales et la recherche. Il y a un problème de renouvellement des ressources à l'École et un des problèmes a été l'absence de recrutement qui mène à la permanence. Malgré que l'on a corrigé un cas, on assure le renouvellement à l'aide de contrats temporaires. Ceci affecte la recherche et le renouvellement du corps professoral. Le sujet des contrats temporaires revient dans plusieurs rapports d'évaluation. J'aimerais que l'Université annonce un changement de cap par rapport à ceci et qu'elle offre un peu plus de contrats qui mènent à la permanence pour assurer une relève. Je ne vois pas pourquoi on a refusé des contrats en voie de permanence pour des raisons financières. J'encourage la direction de l'Université de s'adapter au changement de cap et de ne pas hésiter à ouvrir des postes en voie de permanence.

Villard : Concernant l'aspect recherche, on explique que la production en recherche n'est pas ce qui est souhaitée. On note aussi qu'il y aura des départs à la retraite de l'ordre de 75 % d'ici 2009. À la recommandation #6, on propose que l'École amorce une réflexion sur le rendement en recherche. Cette réflexion se traduirait par un plan stratégique sur la productivité en recherche d'ici trois à cinq ans. Or, est-ce qu'il y a une meilleure façon de palier au manque de productivité en recherche que de faire des embauches stratégiques pour recruter des candidates et candidats qui ont déjà fait leur preuve en recherche. Je pense que l'on peut se permettre d'être un peu plus direct et dire qu'il faut vraiment qu'il y ait un plan d'embauche qui soit fondé sur non seulement les capacités d'enseignement, mais aussi celles en recherche. Je propose un amendement dans ce sens à la recommandation #6, à la page 22 du procès-verbal du Comité conjoint de la planification.

Bouchard : La recommandation #6 à la page 5 du procès-verbal du Comité conjoint de la planification est différente de celle retrouvée à la page 22.

Président d'assemblée : M. Villard, est-ce que vous pouvez regarder la recommandation #6 à la page 5 du procès-verbal du Comité conjoint de la planification? Est-ce que vous voulez la reformuler?

Villard : Je pense que l'esprit de mon amendement demeure. Je trouve qu'amorcer une réflexion, c'est trop passif. Il faudrait que l'École de kinésiologie et de récréologie adopte rapidement un plan d'embauche fondé sur la compétence en recherche des candidates et candidats en plus de leur compétence en enseignement.

Président d'assemblée : Est-ce possible pour vous de l'écrire?

12.3 Évaluation du programme de Baccalauréat en sciences de kinésiologie (suite)Amendement**P : 22-SAC-061103**

Marc-André Villard propose :

« *Que la recommandation #6 se lise de la façon suivante :**Que l'ÉKR adopte rapidement un plan d'embauche fondé sur la compétence des candidates et des candidats en recherche en plus de leur compétence en enseignement. »***Bouchard** : Est-ce qu'il s'agit d'une question d'amendement ou une nouvelle proposition?**Président d'assemblée** : Cela devient une nouvelle proposition.**Bouchard** : Je pense que non. Ce que le sénateur Villard propose, c'est de faire disparaître *amorce immédiatement une réflexion sur le rendement en recherche de l'équipe professorale*. L'École doit préparer un plan stratégique dont l'objectif serait d'atteindre une plus grande productivité en recherche.**Président d'assemblée** : C'est très différent. Dans ce cas, c'est une nouvelle proposition.**Villard** : Par souci de coopération, je fais totalement confiance au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de tenir compte de mon commentaire.**Président d'assemblée** : Merci beaucoup.

Cette proposition n'est pas appuyée.

Sur la proposition principale telle que modifiée**Mckee-Allain** : À la lumière du procès-verbal dont on dispose, je lis à la page 4 que le Comité conjoint de la planification se préoccupait du volet de la recherche et du renouvellement. J'aimerais savoir pourquoi la version de la recommandation #6 est différente telle qu'adoptée par le Comité conjoint de la planification de celle qui figure en annexe où l'on note un calendrier?**VRER** : Le Comité conjoint de la planification est d'avis que pour des questions d'ampleur de recherche, il est très difficile de mettre un délai (trois à cinq ans). Il y a des projets de recherche qui peuvent prendre sept ou huit ans avant d'être menés à terme, même si pendant les sept à huit ans, il y a toujours de la recherche qui se fait. Le Comité conjoint de la planification a décidé de laisser cela entre les mains des chercheuses et chercheurs plutôt que d'imposer un délai.**LeBlanc** : Dans le tableau, à la page 48 du rapport, on constate que le taux de diplomation dans le programme est environ 30 %. Ceci pourrait être un problème. Dans les inscriptions, on montre que, en 2001-2002, sur 112 étudiantes et étudiants, 29 obtiendront leur diplôme en 2004-2005. Où vont les autres étudiantes et étudiants? Est-ce qu'ils quittent l'Université? Est-ce qu'ils vont ailleurs?**VRER** : Au total, il s'agit de 112 inscriptions en 2001-2002.**LeBlanc** : O.K.**Mckee-Allain** : Est-ce que le nombre total inclut les baccalauréats combinés?**VRER** : Non.**VRER** : Lorsque je reçois des recommandations sur l'embauche d'une candidate ou d'un candidat, la question de la recherche est un élément extrêmement important dans la décision. Par ailleurs, en réponse aux sénateurs Baudouin et Bouchard sur l'absence d'une réaction, je crois qu'il s'agit d'une erreur de mon secrétariat. Je peux vous assurer que j'ai lu la réaction. Elle n'est pas dans le document pour une raison que j'ignore.

13. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

Vote par scrutin secret sur les candidatures soumises dans le rapport.

Scrutatrices : Hélène Destrempe et Suzanne LeBlanc

Résultat du scrutin secret : Les candidatures suivantes ont reçu au moins les deux tiers des voix :

Doctorats honorifiques

Moncton

Normand Caissie Doctorat *honoris causa* en administration des affaires
Dr Roland Maurice Doctorat *honoris causa* ès arts et ès sciences

Shippagan

Jacques Roy Doctorat *honoris causa* en ingénierie

Edmundston

Roch Voisine Doctorat *honoris causa* en musique

Professeure et professeurs émérites

Moncton

Daniel Hickey Professeur émérite en histoire
Louise Péronnet Professeure émérite en études françaises

Shippagan

André Gibbs Professeur émérite en économie

R : 23-SAC-061103

Robert Baudoin, appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

14. FACULTÉ D'INGÉNIERIE : STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Voir le Document F, p. 1-3

VRER : Il s'agit d'une demande qui avait été déposée au Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche alors que la Faculté d'ingénierie était en période de transition au niveau du décanat. Je demanderais au doyen de la Faculté d'ingénierie de faire la présentation.

Le sénateur **P. Chiasson** présente le document intitulé *Proposition pour un ajustement à la structure administrative de la Faculté d'ingénierie*. Il lit les pages 1 à 3 et fait les commentaires suivants.

P. Chiasson : La structure administrative actuelle de la Faculté d'ingénierie est une structure qu'elle s'est donnée pour pouvoir fonctionner. C'est une structure qui est non conforme aux Statuts et règlements de l'Université. Présentement, la Faculté est subdivisée en quatre secteurs et dotée d'un directeur adjoint et d'un doyen. La structure de fonctionnement administrative de notre Faculté est comparable à celle d'autres facultés à plusieurs départements.

14. FACULTÉ D'INGÉNIERIE : STRUCTURE ADMINISTRATIVE (suite)

Je vous réfère au tableau 1 du document où l'on retrouve une comparaison entre les crédits de la structure actuelle et ceux de la structure ajustée proposée. La comparaison en terme de crédits montre qu'il n'y a pas d'inflation de crédits en créant cet ajustement.

Présentement, ce qui s'appelle *Assemblée départementale* fait référence au corps professoral complet de la Faculté. Ceci crée des problèmes au niveau du fonctionnement. Un des problèmes est au niveau de la préparation de la charge académique. La charge académique est discutée au niveau des secteurs comme dans un département. Mais, l'assemblée du secteur n'a pas de statut dans la convention collective. Donc, il faut aller au département. La Faculté n'a pas de départements. Qu'est-ce qu'elle fait? Elle réunit tous les professeurs membres de l'unité de négociation en une seule assemblée départementale et puis cette assemblée prend les décisions au lieu et en place de la réunion du secteur. Ceci soulève plusieurs problèmes. C'est à la toute dernière journée que la charge académique est finalisée. L'année dernière, la charge académique a fait du va-et-vient pendant deux mois avec des changements perpétuels car le doyen doit parler à 26 professeurs et professeurs et le président de l'assemblée départementale n'est pas le directeur du département, il est professeur comme les autres.

Il s'agirait aussi de favoriser l'épanouissement des programmes de premier et deuxième cycles en renforçant le sentiment d'appartenance et de responsabilité au programme. Il s'agirait aussi de renforcer la structure interne du processus d'accréditation d'un programme.

Au niveau de la responsabilité des chefs de secteur, on note qu'elle est souvent minée par la nature non officielle du poste de chef de secteur. Le chef de secteur perd son rôle de rassembleur au niveau de son programme et ce que je remarque c'est qu'il se sent de moins en moins interpellé à intervenir dans ses propres programmes car il ne sent pas qu'il possède la pleine responsabilité.

Enfin, la proposition enlèverait la confusion que crée parfois le mot *secteur*. Chez nos étudiantes et étudiants, le mot *secteur* est souvent perçu comme étant moins important pour l'Université. C'est pour toutes ces raisons que la proposition suivante est faite.

R : 24-SAC-061103

Paul Chiasson, appuyé par Charles Bourque, propose :

« Que la structure de la Faculté d'ingénierie soit composé d'une doyenne ou d'un doyen, d'une vice-doyenne ou d'un vice-doyen, d'un département de génie civil, d'un département de génie électrique et d'un département de génie mécanique. »

Bouchard : Il y a toujours la question de qui exerce la juridiction sur le tronc commun de la Faculté. Ceci se pose dans d'autres facultés telles que la Faculté d'administration et la Faculté des sciences de l'éducation. Elles ont un tronc commun. Je pense que l'Université devrait réfléchir aux aménagements. Il y a des problèmes par rapport aux programmes de premier cycle pour les troncs communs et aux programmes de deuxième et troisième cycles.

Caron : Je compatis avec le sénateur Chiasson concernant la confusion qui peut apparaître entre le mot *secteur* et le mot *département*. Dans le cas de la Faculté d'ingénierie, ceci peut leur poser un problème de fonctionnement qui alourdit le système. Je suis moins d'accord avec lui quand il parle d'une question de perception. Celle-ci peut être reliée à une attitude. Au Campus d'Edmundston et au Campus de Shippagan, les termes *chef de secteur* sont consacrés et c'est vraiment le chef de secteur qui est l'équivalent d'un directeur de département. Le fonctionnement n'est pas affecté du tout. Je prendrais cette remarque à la légère. La Faculté de foresterie sera la seule qui n'aura pas de départements. Est-ce qu'il y a une obligation ou un empêchement à ce que la structure de la Faculté de foresterie soit modifiée en conséquence?

VRER : Vous n'êtes pas la seule faculté qui n'a pas cette structure. Il y en a d'autres telle que la Faculté de droit.

14. FACULTÉ D'INGÉNIERIE : STRUCTURE ADMINISTRATIVE (suite)

Caron : Mais, il y a un vice-doyen.

VRER : Je ne suis pas prêt à me prononcer aujourd'hui sur ce qui arrivera ailleurs dans d'autres facultés.

LeBlanc : Est-ce que la Faculté d'ingénierie a considéré les incidences financières?

P. Chiasson : Le mot que je veux souligner, c'est le mot *ajustement* car on ne fait que transformer. On pourrait même parler de vocabulaire. Pour que la Faculté d'ingénierie puisse fonctionner, elle doit fonctionner avec des départements. Dans les faits, c'est ce qu'elle fait. Ceci n'implique pas de ressources supplémentaires significatives. Il n'y a pas d'augmentation au niveau des crédits. Toutefois, ceci reste à définir par les instances supérieures.

Recteur et vice-chancelier : D'entrée de jeu, je ne suis pas emballé par la proposition. On se rappellera que c'est le Conseil des gouverneurs qui détermine les structures académiques à l'Université et non pas le Sénat académique. Le jugement Deschênes, en 2000, en fait foi. Le jugement dit bien qu'il faut obtenir un avis circonstancié du Sénat académique. À mon avis, la proposition devrait tenir compte de ceci.

En 2000, les facultés, notamment celles de foresterie, de droit et d'ingénierie, étaient alors des écoles détachées. Le débat s'est fait au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. On a alors décidé de créer des facultés professionnelles dans ces trois cas. Il y a eu une proposition additionnelle qui a été adoptée au Conseil des gouverneurs. C'était une proposition à l'effet que l'on établisse un moratoire de cinq ans sur la création d'autres unités académiques à l'Université. Ce moratoire n'est plus en vigueur. Pourquoi un moratoire et pourquoi cinq ans? Nous étions très préoccupés par le fait que l'on voyait une multiplication des structures académiques avec une population étudiante relativement stable et même qui avait été en déclin pendant plusieurs années. On se souviendra que, à la fin des années 1990, l'on a constaté que l'on avait perdu progressivement environ 900 étudiantes et étudiants entre 1992 et 2000. On avait des choix importants à faire et on les a fait.

L'École de génie a été détachée de la Faculté des sciences avant de devenir une faculté. Elle fonctionne sans avoir de départements depuis 1990. Même avant 1990, elle n'avait pas de départements alors qu'elle avait plusieurs programmes. Ça fait au moins une vingtaine d'années que l'École de génie a plusieurs programmes. Je ne peux pas croire que, en 20 ans, malgré l'absence de départements, l'on n'a pas été en mesure de développer l'ingénierie dans notre université.

Je ne suis pas convaincu que la structure actuelle de la Faculté d'ingénierie va à l'encontre des Statuts et règlements. On dit qu'une faculté est normalement composée de départements et/ou d'écoles rattachées. Dans ce cas-ci, c'est vrai que ce n'est pas la norme. Nous en étions conscients en 2000. Je suis inquiet car je suis à peu près convaincu de la suite. La sénatrice Caron a déjà posé la question. Les gens de la Faculté de droit ne sont pas ici aujourd'hui, mais ils vont dire : nous, nous avons le droit privé et le droit public. Est-ce que l'on va avoir des départements à la Faculté de droit?

Nous savons que nous allons vers un déclin dans la population étudiante. On a de grands défis et je pense que l'on a tort de multiplier les structures administratives pour dire que l'on va se conformer aux Statuts et règlements. Essayons de voir en terme d'efficacité si c'est le règlement ou si c'est la structure qui fait défaut. Je ne crois pas que ce soit la structure administrative du département qui va faire en sorte que l'on va régler les problèmes administratifs soulevés dans l'argumentation.

E. Robichaud : La proposition vient d'où et de qui? Est-ce une proposition du doyen ou du Conseil de la Faculté?

P. Chiasson : La proposition a été débattue à l'Assemblée de la Faculté et au Conseil de la Faculté.

14. FACULTÉ D'INGÉNIERIE : STRUCTURE ADMINISTRATIVE (suite)

L. Desjardins : Lors de la présentation, il m'est apparu que l'essentiel était de changer la terminologie de secteur à département. Ceci était le changement qui pourrait intéresser davantage le Sénat académique. Les autres changements par rapport au vice-décanat intéressent moins le Sénat académique. Je m'attendais à une résolution qui mettrait l'accent sur le passage d'une faculté qui a des secteurs à une faculté qui a des départements.

Gauvin : Dans le tableau 1, pourquoi le directeur adjoint a six crédits alors que le vice-doyen a neuf crédits?

P. Chiasson : Ce n'est pas le Sénat académique qui va décider de la répartition des crédits à la Faculté d'ingénierie. Les responsabilités du vice-doyen augmenteront, notamment en raison des propositions et projets à venir au Sénat académique telles que l'évaluation de nos programmes, les orientations en génie industriel et la concentration en technologie. Le tableau 1 démontre que, en terme de charge académique et en terme de crédits, il n'y a pas de changements. En fait, il pourrait même y avoir des réductions dans le futur si ces projets ne sont pas menés à terme.

Nait Ajjou : Est-ce que les directeurs de département auront trois crédits?

P. Chiasson : La proposition ne fait pas référence au nombre de crédits.

Nait Ajjou : J'ai compris cela. Admettons que cette proposition est acceptée. Plus tard, n'allons-nous pas dire que, en chimie et ailleurs, les directrices ou directeurs ont six crédits. Ne vont-ils pas dire qu'il y a une injustice?

P. Chiasson : Je crois que la convention collective est claire. On dit trois à six crédits pour un directeur de département. C'est l'administration de l'Université qui décide.

La Faculté a suivi une longue évolution. Elle était d'abord un département à l'intérieur de la Faculté des sciences dans les années 1960. À ce moment, elle offrait des cours de tronc commun et les étudiantes et étudiants poursuivaient leurs études ailleurs. Lorsque le premier programme a été implanté, le département a continué son fonctionnement de la même façon. L'implantation d'un deuxième programme en 1970 a entraîné la mise en place d'une nouvelle structure interne. Il y avait un responsable du programme *génie industriel* et un responsable du programme *génie civil*. Plus tard, ils sont devenus des chefs de secteur. Par la suite, le département est devenu une école rattachée à la Faculté des sciences. Dans les Statuts et règlements de l'Université, à ce moment, une école n'avait pas de départements. En 1990, l'école est devenue une école détachée et un troisième programme a été implanté. Conséquemment, un nouveau secteur fut créé. On ne pouvait avoir des départements, car les écoles n'avaient pas ce droit en vertu des Statuts et règlements. En 2000, l'École de génie est devenue une faculté. Un moratoire a été imposé sur la création de départements. Pourtant, la Faculté comptait maintenant quatre programmes, donc quatre secteurs. Les requêtes pour la création de départements ont commencé par la suite. En 2005, le dossier a été remis au nouveau doyen de la Faculté.

La Faculté fonctionne comme une faculté ayant des départements. Ailleurs au Canada, chaque faculté est administrée à sa façon. J'aimerais faire remarquer que, à l'Université Laval, il y a des départements en génie civil, génie chimique, génie physique, génie mécanique, génie électrique et autres. Je peux dire la même chose pour d'autres universités, sauf l'École polytechnique. Nous demandons d'être en mesure de fonctionner comme une faculté.

Vote sur R24

Pour 23

Contre 2

ADOPTÉE

Dîner de 12 h 20 à 13 h 30.

15. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

Voir le Document G, p. 1-28

Invitée : Lise Dubois

Le **vice-recteur à l'enseignement et à la recherche**, à l'aide de diapositives électroniques, présente un rapport d'étapes préparé par le Comité sur la reconfiguration des programmes. Il précise que cette présentation permettra aux sénatrices et sénateurs de mieux connaître le projet et les démarches identifiées. Une des démarches sera la rencontre des membres des unités ciblées afin d'obtenir une rétroaction. La majorité des consultations auront lieu aux mois de janvier et février 2007.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle qu'il s'agit d'un projet institutionnel. Ainsi, toutes les facultés, à l'exception de la Faculté de droit, qui oeuvrent dans le domaine du premier cycle sont interpellées par la reconfiguration des programmes. Il explique les objectifs de la reconfiguration, la nécessité d'un tel projet et son impact sur l'organisation des structures académiques et pédagogiques. Il rappelle que l'objectif principal est de réorganiser les structures académiques et pédagogiques afin de donner aux étudiantes et étudiants une formation qui s'aligne le mieux avec leurs aspirations et leurs besoins.

Les membres du Comité consultatif sont : Ronald LeBlanc, Jacques Paul Couturier, Christian Kant, Edgar Robichaud, Luc Roy, Lise Dubois et Neil Boucher.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche invite les membres à consulter le site Web de l'Université de Moncton pour de plus amples renseignements concernant le projet de reconfiguration.

Les recommandations s'articulent autour de deux concepts. Premièrement, on parle du moule ou de la matrice conceptuelle de la programmation à l'Université de Moncton et deuxièmement, on parle d'un régime pédagogique actualisé qui s'arrime mieux avec ce qui se fait ailleurs et qui répond le mieux aux besoins de la clientèle étudiante. Concernant la matrice conceptuelle, celle-ci s'articule autour de deux composantes principales : la formation fondamentale et la formation générale.

La formation fondamentale a pour objectif l'acquisition de compétences et de connaissances approfondies dans une discipline ou un champ d'études. Cette formation s'obtient en s'inscrivant à des cours dans la discipline principale et dans des disciplines connexes.

Concernant la formation générale, il faut savoir que le Sénat académique, en 1983, avait développé des objectifs par rapport à celle-ci. En 2005, le Sénat académique a adopté six paramètres de reconfiguration des programmes. Ensemble, ils forment deux bassins d'objectifs de formation générale, celui de 1983 (qui n'est pas aboli) et celui de 2005. Afin d'avoir un seul bassin d'objectifs, nous avons arrimé ceux de 1983 et ceux de 2005. Rien n'a été ajouté ou enlevé. Certains ont été combinés ou renouvelés. D'autres ont été actualisés dans un langage plus propice à l'époque que nous vivons et d'autres ont été retenus puisqu'ils sont toujours pertinents. Ensemble, les neuf objectifs forment *les objectifs renouvelés*.

Ce qui diffère entre 1983 et 2005, c'est que, en 1983, l'accent était mis sur les étudiantes et les étudiants et que celles-ci et ceux-ci devaient acquérir, par le biais du programme, telle et telle chose. En 2005, nous disons que c'est la responsabilité du programme d'assurer aux étudiantes et étudiants telle ou telle chose. C'est une nuance qui est importante.

Les objectifs sont présentés aux pages 2 et 3 de l'annexe 1 du document.

Concernant le respect du principe de 45 heures de travail par semaine, il avait déjà été adopté à la fin des années 1980, sinon au début des années 1990, qu'un cours de trois crédits devrait normalement comprendre neuf heures de travail par semaine. Donc, dans un paradigme de cinq cours par semestre, on respecte le principe de 45 heures de travail. On respecte aussi les objectifs de formation générale. Les 30 crédits de formation générale permettent de rencontrer les objectifs de formation générale. En bout de ligne, ceci donne plus de souplesse dans les combinaisons disciplinaires et le régime pédagogique proposé

15. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

correspond mieux aux normes des niveaux local et national. Ce que nous allons proposer comme régime pédagogique n'est pas une invention de la roue. Dans la documentation, vous trouverez les résultats d'études menées par le Bureau du vice-recteur adjoint à l'enseignement. Vous pouvez en déduire les conclusions logiques.

Les normes de composition que nous proposons dans la reconfiguration des programmes sont le nombre de crédits maximal qui est exigé : 150 crédits dans un programme de cinq ans et 120 crédits dans un programme de quatre ans. Cela comprend tous les cours y compris les mises à niveau linguistiques. Voilà les types de programmes que nous avons identifiés à l'Université. Il y en a neuf. Le baccalauréat spécialisé de cinq ans, le baccalauréat avec spécialisation de quatre ans, le baccalauréat bidisciplinaire de quatre ans, le baccalauréat avec double majeure de quatre ans, le baccalauréat avec majeure mineure de quatre ans, le baccalauréat combiné de cinq ans, le baccalauréat multidisciplinaire de quatre ans, le baccalauréat appliqué (quatre ou cinq ans) et le baccalauréat général de quatre ans. Il y a deux nouveautés : le baccalauréat bidisciplinaire et le baccalauréat avec double majeure. Le premier est un régime d'études qui se pratique ailleurs au Canada. Le baccalauréat bidisciplinaire s'effectue autour de deux disciplines qui sont connexes ou apparentées. C'est un programme d'études qui se termine par un projet de rassemblement des connaissances à la fin du programme d'études soit par un mémoire ou par un projet spécial. C'est un programme qui permet aux candidates et candidats d'accéder aux études supérieures dans l'une ou l'autre discipline. Par opposition, le baccalauréat avec double majeure est un baccalauréat qui était pris sur mesure. Il n'avait pas nécessairement la connexité du baccalauréat bidisciplinaire.

Ce que je dis est élaboré dans la documentation reçue.

Gaudet : Parmi les neuf objectifs de formation générale, aucun ne touche la capacité d'analyse. Pour moi, je distingue l'analyse logique et l'analyse objective.

Dubois : Pour la dimension réflexive, je suis d'accord avec vous qu'il n'y a pas un objectif qui le précise. Cependant, si l'on prend l'objectif h) et l'objectif i) (voir annexe aux pages 2 et 3) je crois qu'il y a quand même une initiation à la capacité réflexive. Cette dimension est indispensable.

Deguire : Mon premier commentaire porte sur deux points : la responsabilité sociale et l'internationalisation. De quelle façon allons-nous appliquer ceci aux différents programmes? Je pense que c'est très obscur pour la plupart des professeures et professeurs. Mon deuxième commentaire porte sur le fonctionnement (voir p. 5 du document). Concernant les cours à option, c'est écrit : « cours permettant d'atteindre diversement les objectifs d'un programme et dont une liste est normalement dressée à cette fin. Avec l'autorisation de la doyenne et du doyen, de la directrice ou du directeur d'école, l'étudiante ou l'étudiant peut suivre un ou des cours de même nature autres que ceux que la liste énumère (Règlement 1.6.2.) ». Ceci, c'est mettre dans les mains de la doyenne ou du doyen une responsabilité académique qui, peut-être, devrait être dans les mains du directeur ou de la directrice, voici un exemple simple. En sciences par exemple, et la même chose pourrait se produire ailleurs, on met dans la liste des étudiantes et étudiants un cours de théorie des nombres, mais on ne met pas un cours portant sur le différentiel. Le doyen qui est en biologie par exemple n'a jamais fait un cours de théorie des nombres ni un cours portant sur le différentiel et il doit conseiller l'étudiante ou l'étudiant et lui dire : est-ce que tu peux prendre le cours portant sur le différentiel plutôt que celui de la théorie des nombres? Qu'est-ce qui se passe? Dans la plupart des cas, la doyenne ou le doyen va téléphoner à la directrice ou au directeur, la directrice ou le directeur va faire le travail, la doyenne ou le doyen va répondre à l'étudiante ou l'étudiant. On fait perdre du temps à la doyenne ou au doyen. Ceci devrait relever de la directrice ou du directeur de l'unité académique concernée.

Mon troisième commentaire porte sur la structure des nouveaux programmes (voir p. 6 du document). J'aimerais faire une remarque sur les nouveaux baccalauréats spécialisés de quatre ans. J'aimerais qu'il y ait plus de souplesse ou de flexibilité à l'intérieur des programmes. Les programmes de 120 crédits, ça ne me dérange pas du tout. Cela dérange certaines personnes, mais pas moi. C'est ce que l'on fait à l'intérieur des 120 crédits qui peut déranger. Cela manque de flexibilité, par exemple en chimie. Il y en a d'autres aussi pour lesquels ils ont un certain nombre de crédits minimums à faire dans leur

15. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

discipline et souvent un plus grand nombre que 60. Pourquoi, ne met-on pas un peu de flexibilité dans le système au lieu d'écrire, par exemple, crédits des disciplines 60, disciplines connexes 30 et formation générale 30? Pourquoi ne met-on pas 60 à 72, 24 à 30 et 24 à 30?

Mon dernier point concerne la dernière diapositive. Concernant les baccalauréats bidisciplinaires et ceux avec double majeure, la seule distinction entre les deux, c'est que dans le premier cas, c'est *disciplines connexes* et dans l'autre, ce ne sont pas des disciplines connexes. La structure du programme est essentiellement la même, donc je ne vois pas pourquoi on fait deux catégories. Ça devrait être une seule catégorie qui englobe les deux.

VRER : Ceci n'est pas un document final. Nous ne pouvons pas nous permettre de rédiger un document final, car nous n'avons pas toutes les données et les arguments que les unités feront. C'est la raison pour laquelle nous allons visiter toutes les unités.

Baudouin : Les baccalauréats articulés, les agences ou partenaires externes de l'Université, les associations professionnelles, le ministère de l'Éducation, comment s'intègrent-ils dans tout cela?

VRER : C'est la même réponse que je viens de donner au sénateur Deguire. Nous venons de recevoir une directive du ministère de l'Éducation qui, à première vue, ne semble pas du tout s'aligner avec ce que nous proposons ici. Donc, il y a du travail à faire au niveau facultaire. Voilà la raison pour les consultations.

Caron : J'ai cru comprendre que l'on comprenait dans 120 crédits, par exemple, des cours de rattrapage en français. Est-ce que j'ai bien interprété?

VRER : Oui.

Caron : Par exemple, si l'on a une étudiante ou un étudiant qui est faible en français, dans son programme d'études, on va reconnaître ces cours dans le maximum de crédits à suivre.

Dubois : Ça dépend du cours. À l'heure actuelle, on a un projet pilote où l'on offre à certaines étudiantes et certains étudiants les cours FRAN1875 et FRAN1876.

Caron : Je parle du cours FRAN1903.

Dubois : C'est à partir du cours FRAN1903, mais pas le FRAN1876.

Caron : Je veux être certaine d'avoir bien saisi. Si une étudiante ou un étudiant est faible en français, les cours additionnels, parce que normalement il suit deux cours de français, si elle ou il doit en suivre quatre, on va lui reconnaître six crédits de français pour une mise à niveau dans son baccalauréat.

Dubois : Oui, jusqu'à 12 crédits.

Caron : À propos des baccalauréats appliqués. Est-ce que le Comité s'attend, lorsqu'il rencontrera les Conseils de faculté où l'on a des baccalauréats appliqués de recevoir un échange sur le contenu? Si je me base sur ce qui est présenté, il n'y a pas grand chose sur lesquelles on peut se baser pour aller un peu de l'avant. J'imagine que c'est votre intention.

VRER : Oui.

Caron : À la page 2 de l'annexe, au point 2, je réalise qu'il y a tantôt des cours pour la formation fondamentale, tantôt des cours pour la formation générale. Si l'on a un cours de sculpture, qui n'est pas en foresterie, est-ce que ça va être comptabilisé dans la formation générale? Est-ce que c'est un peu l'interprétation que l'on doit faire d'utiliser un cours de formation fondamentale pour remplir un objectif de formation générale?

15. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

Dubois : Si l'on a mis ce libellé, c'était pour permettre de reprendre le même principe qui avait été adopté en 1983. Ce ne sont pas des catégories de cours qui sont étanches, qui sont rigides justement pour permettre de reconnaître les différentes disciplines. Certains de ces objectifs de formation générale sont selon la discipline et seront respectés par les cours de formation fondamentale.

Caron : D'accord.

Bouchard : J'ai été agréablement surpris et assez content du document. J'ai particulièrement apprécié l'intégration des paramètres et des objectifs. Malgré que j'ai mes doutes moi aussi, comme le sénateur Deguire, sur certains de ces paramètres que l'on a adoptés au Sénat académique tels que l'internationalisation et la responsabilité sociale. J'avoue que pour les sciences cela pourrait poser quelques difficultés, mais quand même. Que cette opération ait été faite, c'est excellent. Concernant les 120 crédits, je ne peux qu'applaudir. Je pense en effet que nous avons des programmes surchargés. Je pense que nous sommes sur la bonne voie que de mettre toutes les étudiantes et tous les étudiants à cinq cours par semestre. Ils devraient demander aux professeures et professeurs d'augmenter les exigences à l'intérieur de leurs cours.

Ma première question rejoint les propos de la sénatrice Caron. Je trouvais que c'était une porte qui pourrait être ouverte pour certaines disciplines, soit d'augmenter des cours dans la discipline, c'est-à-dire qu'il y a 30 crédits de cours de formation générale. Alors pourquoi ne pas mettre parmi les cours de formation générale, le cours de sculpture. C'est un cours de formation fondamentale qui ne rentrerait pas dans la discipline, alors on pourrait faire ça. On pourrait augmenter sensiblement le nombre de cours dans la discipline. Ce que je note, c'est la disparition des cours au choix.

Dubois : Les cours au choix, les cours à option et toutes ces catégories de cours sont présents.

Bouchard : Oui, mais dans les programmes, il y a 60 crédits pour la discipline, 30 crédits pour les disciplines connexes et 30 crédits pour les cours de formation générale. Il n'y plus de cours au choix.

Dubois : Tout dépend de la manière dont les unités académiques vont rationaliser le programme et les choix de cours, mais la catégorie de choix de cours reste quand même. Ce ne sera pas nécessairement comme on le fait à l'heure actuelle avec de longues listes de cours.

Bouchard : Ce ne sont réellement pas des cours au choix parce que ces cours devraient contribuer à la formation générale, donc les responsables des programmes vont dire aux étudiantes et étudiants ceci : « écoutez, pour avoir une formation générale, vous devez aller faire des cours d'anglais, de français, de mathématiques et de sciences, mais vous ne pourrez pas suivre un cours de musique ».

McKee-Allain : Je trouve que le document contribue à apporter des clarifications conceptuelles et pour celles et ceux qui siégeaient au Sénat académique au moment d'adopter les paramètres, je me souviens que l'on remarquait à ce moment la difficulté que l'on avait avec le concept de formation fondamentale parce que l'on a, dans notre jargon et dans notre terminologie, nos disciplines fondamentales. Alors, en lisant ceci, je trouvais que c'était très clair et très précis pour que l'on sache quelle signification accordée au concept que l'on utilise.

Il y a un autre côté que je trouve intéressant. Ceci nous donne des pistes ou des possibilités d'innover en terme de diplomation. Nous ne sommes pas obligés de garder le statu quo.

Je pense que c'est un des objectifs de la discussion du projet de la reconfiguration. Tout en demeurant factuel, il y a même de l'imagination qui est présente dans ce document. Par ailleurs, j'ai une préoccupation concernant nos disciplines que l'on nomme fondamentales. En lisant le document du Comité, je note que presque tous les types de diplomation donnent accès aux études supérieures. Par rapport au document de la CESPМ qui a été inclus dans la documentation, je me demandais quel était le statut de ce document? Est-ce

15. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

que c'est une ligne directrice? Est-ce que c'est un souhait? C'est un souhait, je pense. Si j'ai bien compris, on souhaiterait l'appliquer, mais ce n'est pas une directive comme telle. Si je compare ceci avec le document de la CESP, je trouve que nous sommes plus nuancés par rapport à la vocation du diplôme ou du baccalauréat par rapport aux études supérieures et je vous donne un exemple.

Je pense que c'est bien, d'une part, d'innover et d'aller voir toutes sortes de possibilités en fonction de nos objectifs, mais il faut s'assurer que l'on offre des diplômes qui disent clairement qu'ils permettent un accès direct aux études supérieures. Donc, c'est une préoccupation.

Dubois : Je pense que l'on a quand même nuancé dans le document qu'il y a certains diplômes, surtout quand on parle du bidisciplinaire et de la double majeure, qui peuvent mener aux études supérieures. On n'a peut-être pas été assez prudent. C'est à revoir, mais la tendance nationale par rapport à l'accès aux études supérieures qui semblent se dessiner, c'est que dans certaines disciplines, de plus en plus, la majeure est maintenant la porte d'entrée aux études supérieures.

Caron : Si c'est le cas, pour la discussion à ma Faculté, j'aimerais avoir des exemples.

Bourque : Ma question concerne l'échéancier des visites dans les facultés en janvier. Lors de ces visites dans les facultés, vous allez expliquer le projet, répondre à des questions, recevoir une première rétroaction verbale et par la suite, on aura la chance de l'étudier dans les facultés et soumettre une rétroaction écrite. Si c'est le cas, j'aimerais connaître l'échéancier qui est prévu pour cette rétroaction écrite.

VRER : Je m'attendais de rencontrer les facultés une fois. À ce moment, les gens pourront nous faire part de leurs inquiétudes, de leur appui ou de leur désaccord. Ils peuvent le faire verbalement ou par écrit. Je m'attendais à une consultation en janvier. Ceci nous donnera un mois pour préparer le document final. Il sera présenté au Sénat académique du mois de mars pour approbation. Nous voulons tenir compte de toutes les rétroactions et des facteurs qui entrent en jeu afin de pouvoir les intégrer dans un document final.

Bourque : Si je comprends bien, on pourrait quand même le faire par après. Lors de cette rencontre, on aura des questions à poser dans l'interprétation par exemple. Donc, par après, à l'intérieur de quelques semaines, on pourra faire une rétroaction écrite.

VRER : Ça pourrait se faire, mais il ne faut pas que ça traîne trop longtemps car le Comité se donne seulement un mois pour rédiger un document.

Destremes : Est-ce qu'il y aura, à l'intérieur du document, un objectif de la part de l'Université d'assurer les ressources matérielles professorales aux unités pour être capable de faire ça, car on a souvent mentionné le manque de ressources. Concernant l'articulation avec les programmes de deuxième et troisième cycles, au sein de la Faculté, on nous demandera de voir ce que les universités comme McGill, Montréal, UQAM et Toronto font. Pas juste deux ou trois exemples, je pense qu'une étude doit être menée, car je veux bien croire qu'il y a une tendance vers la majeure, mais j'aimerais voir des chiffres. Par ailleurs, je suis d'accord avec le sénateur Deguire et le sénateur Bouchard sur la flexibilité à l'intérieur de l'articulation des 120 crédits. Ceci permettrait à certains programmes de mieux s'ajuster ou de le faire facilement. Ma dernière question concerne l'accessibilité. Qu'est-ce que ceci signifie pour les programmes qui sont très spécialisés ou la spécialisation? Qu'est-ce que cela signifie pour les préalables? Je prends l'exemple de la sculpture. On ne peut pas enlever les préalables de plusieurs cours, sinon ils ne seront pas capables de les faire. Je suis contente que l'on puisse moderniser la Faculté, mais c'est aussi une question de responsabilité. L'étudiante ou l'étudiant d'un baccalauréat bidisciplinaire est inscrit dans quel programme? Elle ou il sera comptabilisé dans quel programme? Quand on nous dira que les départements qui n'ont pas assez d'étudiantes et d'étudiants risquent de perdre des programmes, allons-nous tenir compte des baccalauréats bidisciplinaires? Ce sont des questions qui nous seront posées.

15. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

VRER : C'est la responsabilité de l'Institution de s'assurer qu'elle possède les ressources suffisantes pour les programmes. Vous posez des questions qui sont intéressantes. Vous posez des questions que fort probablement nous aurons à traiter ou que les unités auront à traiter. Je ne pense pas que nous sommes rendus à ce stade du projet.

Lonergan : Qu'est-ce qui arrive dans un cas comme le Baccalauréat en art dramatique où la spécialisation actuelle des cours d'art dramatique est de 90 crédits? Aussi, est-ce que j'ai bien compris que, dans le cas des crédits de formation générale, 30 crédits signifie que c'est 10 cours au choix ou des cours qui sont soumis dans les listes particulières ou un heureux mélange des deux.

VRER : Je crois que les unités devront trouver la réponse.

Lonergan : Et dans le cas de l'art dramatique, il faut 90 crédits en spécialisation.

VRER : Je pense que nous allons traiter cette question lorsque nous allons faire la tournée des facultés. Votre question est très pertinente, mais le but aujourd'hui ce n'est pas d'entrer dans ces détails. Le vœu aujourd'hui, c'est de présenter le projet. Les détails seront discutés lors des rencontres dans les unités.

L. Desjardins : Je pourrais peut-être ajouter quelques commentaires suite à cette grille qui a été préparée par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM). J'étais là au moment où le texte a été finalisé. L'origine de ceci revient aux réunions des ministres provinciaux et fédéraux de l'Éducation du Canada. Ils ont toute une structure de comités, certains qui touchent la formation secondaire, certains qui touchent la formation technique.

Les ministres ont formé un comité qui a pris la responsabilité et qui a produit ce résultat. C'est un comité interprovincial, mais formé de gens qui sont reliés aux structures gouvernementales, c'est-à-dire, pour les trois provinces Maritimes, la structure gouvernementale qui existe dans le domaine, c'est la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes. Donc, les ministres aux Maritimes ont nommé la directrice sur le Comité national ainsi de suite dans les autres provinces. Le Comité a été présidé par madame Patton. Donc, la motivation vient du côté politique.

Les gens qui ont travaillé au projet sont dans des structures gouvernementales ou paragouvernementales. La motivation pour laquelle on a fait ces comités repose largement sur l'arrivée des universités privées. Les anglophones ont un problème beaucoup plus sérieux que nous à ce niveau, pour l'instant, et les gens de l'Ouest ont un problème beaucoup plus sérieux que les gens de l'Est. L'arrivée des universités privées et les réactions variées de différents politiciens font en sorte que des données de la formation universitaire sont en train de changer à partir de facteurs de ce genre. Une grande préoccupation est l'évaluation d'une université privée. Il y a toutes sortes de choses qui se font au Canada.

L'Ontario a un système pour s'occuper des universités privées, mais ce genre de données fait en sorte que les provinces commencent à vivre des problèmes de mobilité à cause de la qualité des diplômes et cela commence à se refléter dans toutes sortes de programmes de sciences, à l'occasion, même le génie. Alors, on m'a donné quelques exemples, à un moment donné, des étudiantes et étudiants avec un diplôme dans une université qui veulent aller faire des études supérieures dans une autre. Elles et ils ont essentiellement les prérequis. Quand on fait les listes de cours, les problèmes ne sont pas au niveau des listes de cours, les problèmes sont reliés à la reconnaissance des diplômes. Le Comité continue son travail. Il y aura d'autres données qui vont pénétrer dans le système, mais le Comité national continue son travail.

Un des points sur lequel le Comité va travailler, c'est l'assurance de la qualité. Je vais vous dire que les provinces Maritimes ont un pas d'avance sur plusieurs autres provinces dans les mécanismes pour l'assurance de la qualité. La Commission de l'enseignement supérieure des provinces Maritimes a déjà quelque chose. Elle visite les universités. Elle est venue à l'Université de Moncton l'an dernier et il y a un rapport qui devrait être rédigé

15. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

portant sur les procédures d'assurance de la qualité à l'intérieur des institutions. C'est le prochain palier. Je pense que ceci risque de se retrouver dans un document national qui sera discuté ensuite dans les organisations provinciales ou, dans notre cas, les organisations maritimes. Alors, on peut s'attendre à un mouvement qui va probablement prendre de l'ampleur. Je dirais qu'il va ajouter les paramètres autour des formations dans les universités. À la fin de tout ça, pour moi, il y a une chose qui est frappante et si l'on se préoccupe des maximums alors que dans l'ensemble du monde anglophone on se préoccupe des minimums, je pense que ceci en dit long.

Recteur et vice-chancelier : Je voudrais d'abord, comme plusieurs d'entre nous l'ont mentionné, remercier les membres du Comité. Je crois qu'il y a eu un travail très important qui a été accompli depuis le mois d'août. Je me réjouis de voir le progrès très important qui se fait. Je crois que l'on commence à avoir une compréhension relativement commune de ce que l'on est en train de faire en terme de processus de reconfiguration des programmes.

Je voudrais que l'on se rappelle de l'historique du dossier. Il date depuis l'arrivée du rapport sur les orientations futures de l'Université, présidé par le juge Richard. Je pense que les conclusions ont été débattues au Sénat académique en 2002-2003. Donc, c'est un dossier sur lequel on se penche depuis au moins trois ans. Il y avait des raisons fondamentales pour lesquelles on voulait voir ceci et je crois qu'on les retrouve d'une façon très expresse.

On se souviendra que l'on avait convenu que, après cet exercice sur les orientations futures, l'une des forces à venir de cette université devrait être les programmes de premier cycle. Pour y arriver et pour se donner une marque de commerce au niveau du programme de premier cycle, il fallait oser être un peu novateur dans la façon de bâtir nos programmes et dans la façon d'organiser les paramètres de composition de nos programmes. Alors, je pense que ce sont les raisons fondamentales sur lesquelles on a voulu lancer l'exercice de la reconfiguration. Ce que je trouve intéressant et c'est une chose sur laquelle je nous inviterais tous, celles et ceux qui particulièrement vont débattre cette question dans les conseils de faculté, de nous rappeler que même les neuf objectifs de la formation générale qui nous ont été présentés aujourd'hui sont tous des objectifs qui ont été approuvés une fois ou l'autre par le Sénat académique. Alors, ceux de 1983, mais particulièrement les six que nous avons approuvés aux réunions antérieures du Sénat académique faisait suite à un processus de discussion que nous avons eu dans nos facultés et dans nos unités académiques.

Alors, je souhaiterais que nous qui avons le leadership dans nos conseils de faculté d'assurer que l'on ne commence pas à la page blanche en regardant ce dossier, mais que l'on continue à progresser à partir du point sur lequel on s'était déjà mis d'accord pour pouvoir arriver à faire avancer le dossier de la reconfiguration des programmes. Sur le plan de la formation générale, je sais qu'il y a eu plusieurs questionnements autour de la table à savoir comment nous allons assurer la formation générale?

La formation générale n'est pas égale aux 30 crédits de formation générale. Si l'on pense que c'est uniquement les 30 crédits de formation générale qui vont nous permettre d'atteindre nos objectifs de formation générale, je ne suis pas mathématicien, mais à peu près un cours de trois crédits par objectif va faire 27 crédits et il y en a trois qui flottent. Je sais que c'est la préoccupation de certaines personnes autour de la table. J'ai entendu « quand est-ce que l'on va assurer cet objectif de l'internationalisation ou de la responsabilité sociale? ». Ils nous interpellent tous au niveau des meilleures pratiques qu'il y a dans nos facultés, à l'extérieur de la salle de cours, afin d'assurer que nos étudiantes et étudiants soient exposés également à nos objectifs de formation générale. Et je veux dire que, en Europe, les programmes Erasmus, par exemple, sont des programmes qui encouragent fortement une étudiante ou un étudiant d'un pays, disons la France, à passer un semestre ou une année à l'extérieur. Nous on ne parle même pas sur un plan européen ou nord américain. On essaie de normaliser de plus en plus sur un plan canadien. Ceci va nous permettre évidemment d'encourager la mobilité étudiante. Même à l'intérieur de notre pays, je pense que l'on est capable d'aller chercher les expériences qui vont nous permettre d'atteindre les objectifs de formation générale sans encore une fois que l'on ait à créer des cours spécifiques et qu'on le fasse à l'intérieur des quatre murs d'une salle de classe. En Europe, on a des programmes Erasmus. Ensuite, on a la Déclaration de Bologne qui permettra l'harmonisation de la formation tant au niveau quantitatif que qualitatif sur l'ensemble de l'Europe. J'oserais croire que, à l'intérieur de l'Université de

15. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

Moncton et je rêve un peu plus large que ça, à l'intérieur des frontières de ce pays, l'on est capable d'avoir une certaine harmonisation qui nous permettra d'aller dans le sens où l'on va.

Je terminerai en disant que je suis plus optimiste que jamais que l'on va y arriver au niveau du dossier de la reconfiguration des programmes. On dit que je voyage trop, mais je voyage à l'international. Je vois des choses et je vois des étudiantes et étudiants, nos étudiantes et étudiants, et d'autres universités canadiennes ou d'autres universités qui sont dans des pays étrangers. S'ils ne font que des cours d'introduction aux disciplines dans ces pays étrangers, leurs séjours dans le pays étranger vont leur donner des appréciations incroyables au plan d'internationalisation et au plan de la connaissance des cultures.

Je voudrais remercier les membres du Comité pour le travail qu'ils ont fait jusqu'à maintenant.

VRER : Merci pour les commentaires très positifs à l'égard du processus. Je sais que vous nous appuyez à 110 % dans l'exercice. Je voudrais terminer en demandant aux responsables des unités de ne pas tarder à diffuser le contenu du document afin que la lecture se fasse et que les discussions commencent à se faire en préparation des rencontres.

16. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-060922 ET CGV-060923

Aucune question.

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

18. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 9 mars 2007 à 8 h 30.

19. CLÔTURE

La réunion se termine à 14 h 45.

Le recteur remercie Michel Doucet d'avoir agi à titre de président d'assemblée.

Applaudissements.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale